

COLLECTE DES EMBALLAGES INFORMATION

Depuis le 18 mars dernier, la société VEOLIA gestionnaire du centre de tri de Mur de Sologne, a pris la décision, au regard notamment de la promiscuité des postes de travail, de fermer son unité de tri afin de mettre en sécurité son personnel.

De ce fait, n'ayant plus d'exutoire pour que vos emballages soient stockés et triés en vue de leur recyclage, et ayant fait le choix de ne pas les mélanger avec les ordures ménagères afin de respecter leur traitement et leur valorisation, **nous avons suspendu cette collecte sur l'ensemble du territoire du SIEOM.**

Nous mesurons l'impact de l'arrêt de cette collecte. Cependant, nous avons concentré nos moyens humains disponibles sur la collecte des ordures ménagères (bac vert) afin d'assurer la salubrité publique.

C'est pourquoi, nous vous invitons, **dans la mesure du possible***, à poursuivre le stockage de vos emballages, **à votre domicile** (ne pas laisser les bacs jaunes sur le trottoir), dans des cartons ou en sacs translucides (disponibles auprès des services de votre commune ou distribués directement dans vos boîtes aux lettres) malgré les contraintes que cela peut représenter.

Lors de la reprise de la collecte des emballages, nous mobiliserons bien entendu toutes nos ressources afin de collecter ce surplus que vous présenterez à côté de vos bacs.

Toutes les informations utiles sont mises en ligne sur notre site internet – page actualité (www.sieom-mer.fr) et relayées sur notre Facebook (sieom mer).

Soyez assurés de notre engagement à prendre les meilleures décisions dans le souci de l'intérêt général, de l'impact sur l'environnement, de la sécurité de nos agents et au regard de l'ensemble des contraintes inhérentes à la situation actuelle.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre concours,

**Si vous n'avez aucune possibilité de stocker vos emballages, vous pouvez les mettre avec les ordures ménagères...*

LES BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DE MES DÉCHETS PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

JE RÉDUIS MES EMBALLAGES !

La collecte de mes emballages n'étant plus assurée jusqu'à nouvel ordre, **j'achète un maximum de produits en vrac ou à emballage réduit.**

L'eau du robinet est d'excellente qualité, **j'évite donc d'acheter des bouteilles plastiques ! Je compacte tous mes emballages** que je mets dans mon bac jaune. Ainsi, c'est un gain de place assuré !

Toutefois, il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres car ils deviendront très difficilement « triables » une fois arrivés au centre de tri.

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

La situation actuelle peut conduire à acheter plus de produits frais que nécessaire. **Attention**, ces produits achetés en grande quantité **risquent de se périmier et de finir à la poubelle.** Pensez à **dresser un planning** de vos repas de la semaine et à cuisiner les restes. Ainsi, vous saurez ce qui doit être **congelé pour ne pas se perdre !**



SI JE DISPOSE D'UN JARDIN, JE COMPOSTE !

Si vous ne possédez pas de composteur, vous pouvez **en fabriquer un en bois (palettes, vieilles planches, etc.)** par exemple, ou faire **un tas au fond de votre jardin, ou un trou**, ou tout autre idée (nous savons que vous êtes créatifs !). Le principal pour que cela fonctionne, c'est qu'il **n'y ait pas de fond pour que le tas repose directement sur la terre.** Si vous avez des enfants, n'hésitez pas à fabriquer un composteur avec eux, ils seront ravis !

Les tontes de pelouse peuvent être déposées dans votre composteur sans problème, ou en tas pour être séchées à l'air libre. Dans tous les cas, la matière se dégradera progressivement. Il en est de même pour **vos fleurs et les tailles de vos rosiers et petits arbustes** en tout genre !

Si vous disposez d'un broyeur de végétaux, pensez à faire du broyat avec vos branchages qui sera très utile au pied de vos plantations.



- Epluchures de fruits et légumes mais pas d'agrumes
- Restes de repas : uniquement fruits, légumes et féculents mais pas de viande et poisson
- Marc de café et filtres
- Essuie-tout
- Fonds de bouteilles de jus de fruits non consommé
- Etc.

JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES OBJETS !

Je tente de réparer, transformer ou relooker ce que j'imaginerais jeter !

Je m'inscris sur le site de troc entre voisins www.troc-sieom-mer.fr qui reste ouvert pendant cette période. J'y dépose les objets, que **je céderai à mon voisin lorsque les mesures de confinement seront levées !**

Retrouvez-nous sur Facebook : sieom mer

www.sieom-mer.fr

SIEOM
DU GROUPEMENT DE MER